



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15 / 10 / 2024

Dossier complet le : 15 / 10 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0339

### 1 Intitulé du projet

Aménagement d'un parc d'activités et d'une zone de plein air et de loisirs sur l'ancien site des papeteries Etienne sur la commune d'Arles (13).

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

\_\_\_\_\_

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

ACCM

Raison sociale

Arles Crau Camargue Montagnette

N° SIRET

2 4 1 3 0 0 4 1 7 0 0 0 8 6

Type de société (SA, SCI...)

Communauté d'agglomération

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

\_\_\_\_\_

Monsieur

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 a) 39 b)	Emprise au sol des bâtiments : 1,5 ha. Surface de plancher : 42 160 m <sup>2</sup> Terrain d'assiette : 8,9 ha  IOTA : Rubrique 3.2.2.0. Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau - Seuil autorisation (>10 000 m <sup>2</sup> )

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- Réaliser un parc d'activités à vocation des industries créatives et culturelles comportant :
  - \* 4 bâtiments pour l'activité tertiaire en R+3 pour une emprise au sol total d'environ 5 270 m<sup>2</sup> pour une surface de plancher d'environ 24 830 m<sup>2</sup>
  - \* 4 locaux artisanaux pour une emprise au sol d'environ 7 200 m<sup>2</sup> pour une surface de plancher d'environ 7 800 m<sup>2</sup>
  - \* un parking silo en R+3 avec 3 niveaux de stationnement (hors RDC) pour assurer une capacité de 300 places avec une emprise au sol d'environ 2 500 m<sup>2</sup>
- Réaliser une zone de plein air et de loisirs d'environ 5 ha comportant :
  - \* divers types d'aménagement paysager (arbres en bosquet, sous-bois, verger, prairies, micro-écosystème)
  - \* des aménagements pour les loisirs (jeux d'enfants, terrain de glisse urbain, ...)

La démolition des bâtiments a déjà été réalisée il y a environ 10 ans. Le site actuel est donc formé en partie de dalles béton et d'enrobés, à l'intérieur d'un ancien site industriel.

Le projet est situé sur la commune d'Arles, dans le département des Bouches-du-Rhône (13), en région Sud-PACA

#### 4.2 Objectifs du projet

C'est un projet de recomposition urbaine en rive droite du Rhône qui valorise le patrimoine bâti industriel tout en respectant et valorisant le patrimoine écologique et l'histoire des lieux. Il s'agit de requalifier et remobiliser une friche à partir de dalles bétons préexistantes pour redéployer une nouvelle offre foncière et immobilière dédiée aux activités économiques sans aller chercher des espaces non imperméabilisés.

Les objectifs sont :

- Redéployer une offre foncière économique sur le site des anciennes Papeteries
- Créer un nouveau poumon vert et un nouvel espace pour les arlésiens à travers un quartier cohérent et connecté au reste du territoire

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux est prévue sur une durée d'environ 10 mois.

Les principales phases des travaux sont les suivantes :

- Destruction, désimperméabilisation et évacuation des dalles béton et enrobés
- Terrassements et couches de formes
- Mise en place du système d'assainissement, des réseaux et d'un bassin de rétention et d'infiltration
- Mise en place des chaussées, voiries et cheminements piétons
- Aménagements paysagers et des éléments du parc

Lorsque les infrastructures auront été construites, différents porteurs de projets pourront construire les bâtiments décrits précédemment.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site est découpé en 2 zones distinctes :

- la zone d'activités sera une zone d'emplois (secteur artisanat avec 4 bâtiments et secteur tertiaire avec 4 bâtiments) qui sera donc principalement active en semaine. La vocation du secteur est d'héberger les industries créatives et culturelles.
- le parc naturel et de loisirs pourra être utilisé par les arlésiens en tout temps mais devrait être davantage fréquenté le week-end.

Le parking sera assuré par la construction d'un silo, commun aux deux activités.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est également soumis aux procédures suivantes :

- Autorisation d'urbanisme : permis de construire et permis d'aménager
- Concertation publique au titre du Code de l'urbanisme
- Procédure d'archéologie préventive + autorisations de travaux aux abords d'un monument historique
- Enquête publique
- Loi sur l'eau / IOTA : soumis au titre de la rubrique 3.2.2.0 (installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau) et à la rubrique 2.1.5.0 (rejet d'eau dans les eaux superficielles ou sol/sous-sol)
- Évaluation d'incidences Natura 2000
- Potentiellement Dossier de dérogation d'espèces protégées (CNPN) si des impacts résiduels sont constatés sur des espèces protégées

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette	8,9 ha
Emprise au sol des bâtiments	1,5 ha
Surface de planchers des bâtiments	42 160 m <sup>2</sup>
Superficie de la zone de plein air et de loisirs	5 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Avenue de la Camargue

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Arles

Code postal : 1 3 2 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 3 ° 4 0 ' 2 0 " 7 Lat. : 0 4 ° 3 6 ' 2 8 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU, dernière procédure approuvée le 21/02/2023  
Secteur entièrement en zone 1AUEm

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Ancienne ICPE des papeteries Etienne autorisée le 01/12/1976.

Site dont les bâtiments ont été démantelés il y a environ 10 ans et dont il ne reste plus sur le terrain à aménager que des dalles béton et enrobés. Le terrain fait l'objet d'un droit à reconstruire d'une surface maximale de 15 000 m<sup>2</sup>.

Arrêté préfectoral instaurant une Servitude d'Utilité Publique sur ce terrain le 19/03/2019 en raison de la pollution des sols

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

*i* Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Le Rhône" en bordure immédiate du site (à 15 m à l'est)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est située à 25 km de la mer et n'est pas soumise à la loi littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de Camargue à 2 km au sud-ouest

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site bordé en partie (côté ouest uniquement) par la RD 570, inscrite au PPBE des Bouches-du-Rhône
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ville d'Arles bénéficie d'une double inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, pour le bien culturel « Arles, monuments romains et romans » et pour le bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » Une petite partie du secteur du projet comprend le périmètre de monument historique des vestiges du cirque romain, localisés de l'autre côté du Rhône
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est entièrement anthropisé. Toutefois localisé au bord du Rhône et de la Camargue, le secteur pouvait historiquement abriter des zones humides. Les alentours sont identifiés par l'inventaire départemental comme en partie des zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI : Le projet est entièrement en zone Rh (la bande de sécurité située à l'arrière des ouvrages d'endiguement)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 03/02/2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site identifié dans la base BASOL Une servitude d'utilité publique a été prise 19/03/2019 indiquant des servitudes liées à la pollution et à l'utilisation du site
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Habitats : "Le Rhône Aval". Le site Natura 2000 est présent le long du Rhône qui borde le site (à environ 20 mètres) Directive Oiseaux : "Camargue". Le site Natura 2000 se trouve à environ 1,5 km du projet au sud-ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site "Camargue et étang de Vaccarès" à plus de 10 km du site

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement en phase exploitation ni pendant les travaux. Uniquement des essais de sondage pour la géotechnique.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, aucun impact sur les eaux souterraines (aucun aménagement en sous-sol)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Données non définies précisément mais en première approche il est probable d'avoir des déblais du sol actuellement imperméabilisé en excédent
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Malgré cet excédent, des matériaux à importer pour les structures de voirie devraient être nécessaires
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux réseaux d'eau potable et d'assainissement de la ville qui seront suffisamment dimensionnés pour les besoins du projet
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des inventaires sont en cours. Le premier passage en septembre 2024 indique la présence d'espèces protégées communes (Tarente de M., Lézard des M., Écureuil roux, nombreux oiseaux et Rainette méridionale) principalement en périphérie de la surface à aménager. Le site est une friche de longue date que les espèces se sont peu à peu réapproprié. Une perturbation est à prévoir en phase travaux mais le projet doit apporter une plus value en biodiversité par la création d'un parc.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site entièrement anthropisé est localisé à proximité immédiate de la ZSC "Rhône aval". Il n'impactera pas le milieu alluvial ni aquatique. Une seule espèce définie au FSD a été trouvée sur le site. Il s'agit du Lucane cerf-volant en périphérie de celui-ci. Une mesure d'évitement ou de réduction sera mise en oeuvre pour la protection de cette espèce.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site entièrement anthropisé (dalles béton ou enrobés) qui permettra justement une désimperméabilisation et une naturalité du secteur sur 5 ha ainsi que des plantations d'arbres supplémentaires.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proximité de l'ICPE "Sethelec SNC" (présence d'un grand transformateur électrique). Le risque apparaît très réduit.  Les activités de l'ancienne ICPE des papeteries Etienne sont arrêtées depuis plus de 10 ans avec des servitudes de sols pollués à prendre en compte pour l'aménagement du secteur.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe en bord du Rhône, protégé par des digues. L'ensemble du site fait partie de la bande de sécurité du PPRI (zonage Rh) soumis au risque de brèche de la digue. Le terrain fait l'objet d'un droit à reconstruire d'une surface maximale de 15 000 m <sup>2</sup> correspondant à la surface des bâtiments de la papeterie ayant été démolis.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase exploitation n'engendre aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux dans un site pollué peut engendrer un risque sanitaire au regard de la pollution actuellement présente dans le sol. Des mesures seront prises par rapport à ce risque et toutes les terres polluées seront traitées selon la réglementation en vigueur.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une augmentation du trafic liée aux nouvelles activités et à la présence d'un parc urbain. Un parking en silo est ainsi prévu. Il est également attendu l'augmentation d'un trafic "en mode doux" par la réalisation d'une voie verte dans le site depuis le centre d'Arles.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation du trafic local est une source de bruit. Les activités artisanales pourraient également générer du bruit durant leurs heures d'activités.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'avenue de Camargue (30 m) et la RD 570 (100 m) sont identifiées comme génératrices de nuisances sonores existantes sur la commune d'Arles. Cependant, aucune habitation n'est prévue dans ce secteur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des odeurs pourraient être générées suivant les activités artisanales s'installant sur le site. Cela demeure néanmoins peu probable. Pour rappel, la vocation du secteur est d'héberger les industries créatives et culturelles.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations pourraient être générées suivant les activités artisanales s'installant sur le site. Cela demeure néanmoins peu probable (industries créatives et culturelles).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génèrera des émissions lumineuses supplémentaires (zone d'activité + dans le parc urbain) mais dont les modalités permettront d'éviter tout impact important (éclairage au sol, éloigné des lisières naturelles, ...).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités et infrastructures périphériques actuelles engendrent déjà des émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas dans sa conception des réseaux un rejet liquide spécifiques aux nouvelles entreprises artisanales.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des effluents pourraient être générées suivant les activités artisanales s'installant sur le site. Cela demeure néanmoins peu probable (industries créatives et culturelles).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets seront probablement générés par les activités artisanales s'installant sur le site. Il n'est néanmoins pas prévu l'installation d'entreprises gérant des déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra une mise en valeur paysagère et architecturale de cet ancien site industriel aujourd'hui à l'abandon. La réalisation d'un parc naturel et de loisirs permettra notamment un gain important sur le plan paysager .
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La modification de l'usage des sols est positive (désartificialisation) avec la réalisation d'un parc paysager et de loisirs qui sera un nouvel espace de détente et un poumon vert aux portes de la ville pour les arlésiens. Le projet permettra aussi la désimperméabilisation d'environ 5 ha.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La communauté d'agglomération ACCM peut également envisager l'aménagement de secteurs périphériques à la Papeterie Etienne (en cours de réflexion).

Une mesure compensatoire du Contournement Autoroutier d'Arles pourrait s'inscrire dans le périmètre à réaménager (en cours d'étude).

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre de la procédure loi sur l'eau (rubrique 3.2.2.0 Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau), le projet justifiera des mesures ERC mises en place pour protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques. En particulier, le dossier précisera les gains de désimperméabilisation et les mesures techniques liés aux bâtiments recréés en zone inondable.

Ce dossier loi sur l'eau précisera également les impacts et mesures sur la biodiversité.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures n'ont pas encore été définies précisément. Le projet suivra la démarche ERC qui sera détaillée dans la suite des études de projet (Évitement d'abord puis Réduction, et, le cas échéant, Compensation, éventuellement Accompagnement et Suivi). Un inventaire écologique 4 saisons est en cours de réalisation et permettra de connaître la localisation des espèces protégées pour tout d'abord les éviter.

Ensuite, une série de mesures de réduction sera établie en phase chantier pour réduire les impacts sur l'environnement :

- management environnemental du chantier
- respect du calendrier écologique : réalisation du chantier aux dates favorables aux espèces
- déplacement des espèces si nécessaire
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- gestion de la pollution du sol
- gestion des risques de pollution et des eaux de ruissellement
- limitation des remblais
- réduction de la pollution lumineuse et du bruit
- prise en compte du risque inondation
- choix d'espèces végétales cohérentes avec les enjeux climatiques
- mise en défens d'espace si nécessaire

En phase exploitation, les mesures environnementales auront été réalisées en phase travaux et concernent :

- la gestion intégrée des eaux pluviales avec infiltration et rétention
- la réduction de la pollution lumineuse

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet réaménage une friche industrielle dont les bâtiments ont été démolis il y a 10 ans et dont découle un droit à reconstruire. Il s'agit donc de remplacer avec un délai temporel des bâtiments d'activités par de nouveaux. La construction dans cette zone inondable en grande partie imperméabilisée entraîne selon les seuils définis une procédure au titre de la Loi sur l'eau qui permettra d'identifier les enjeux et d'y répondre par une série de mesures détaillées.

Un inventaire écologique en cours sur les 4 saisons permettra également d'identifier les enjeux de biodiversité et l'autorisation environnementale définira les mesures adaptées.

Aussi, le projet entraîne une importante plus-value par rapport à l'existant avec la création d'un parc urbain.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous pensons devoir être dispensés de réaliser une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

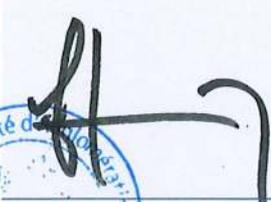
Nom JOUVE

Prénom Frederic

Qualité du signataire Directeur général des services

À ARLES

Fait le 14/10/2024

  
Signature du (des) demandeur(s)

**Frédéric JOUVE**  
Directeur Général des Services  
Communauté d'Agglomération  
Arles Crau Camargue Montagnette